



Malgré les attaques, la CGT défend et sauve le droit de grève des salarié.es des raffineries !

Une fois est visiblement coutume pour l'État et ses préfets, qui ont de nouveau tenté de réquisitionner les salarié.es des raffineries en grève sur le site de Total Energie de Gonfreville-l'Orcher. C'était sans compter sur la CGT, qui défend le droit de grève dans la rue et devant les tribunaux, et a fait annuler l'arrêté de réquisitions devant le tribunal administratif de Rouen.

Le juge administratif a contesté point par point les arguments avancés par le préfet pour justifier les réquisitions, estimant que la réalité de ces éléments n'était pas prouvée. Par exemple, le préfet justifiait les réquisitions par le taux de rupture des stations-services d'Ile-de-France et de Centre val de Loire qui serait respectivement de 40% et 23%. Le tribunal écarte cet argument faute pour le préfet de rapporter des preuves confirmant ces chiffres. De la même manière, le préfet se prévalait d'une augmentation de 75% du flux routier, ce que n'a pas retenu le tribunal faute de preuve. Il ne suffit plus pour le préfet d'avancer des arguments pour tenter de justifier les réquisitions, il faut les prouver !

L'application du juge, malgré la procédure d'urgence, à démonter point par point l'argumentation du préfet, est peut-être le reflet de la lassitude des magistrats qui ne supportent plus d'être utilisés par l'État comme acteur de la répression syndicale et du droit de grève, qui est un droit fondamental des travailleur.euses !

D'ailleurs, l'action portée par la CGT devant le tribunal administratif a failli être sans objet car, les préfets faisant tout pour briser les grèves des salarié.es mobilisé.es, prennent des arrêtés de réquisition très courts, de quelques jours, ce qui rend leur contestation *a priori* très difficile. Ici, l'arrêté couvrait les journées des 4, 5 et 6 avril, mais le temps de saisir le tribunal, le juge n'a pu statuer que sur les réquisitions opérées à compter du 6 avril à 12h30, puisqu'il était trop tard pour se prononcer sur les précédentes.

Malgré la répression, la CGT reste plus que jamais mobilisée contre le projet de réforme des retraites, et appelle à une mobilisation massive le 13 avril prochain.

Hélène Viart
Conseillère Confédérale

Pièce jointe :

Ordonnance TA de
Rouen du 06.04.2023